

PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@cg60.fr
Tél. : 03.44.10 72 35
Fax : 03.44.06.60.02

Le Président du Conseil général de l'Oise
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **17 JUL. 2014**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Commune de HONDAINVILLE

Suite à votre demande en date du 24 février 2014 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de HONDAINVILLE, prescrit par délibération du 19 décembre 2013, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Routes départementales :

Documents de référence :

- Plan départemental pour une mobilité durable adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 et Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011.

Les documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Open-Data Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.1 Classement des routes départementales :

- RD 12, route de 3^{ème} catégorie (route assurant une liaison inter cantonale, desservant des pôles économiques d'importance moyenne) ;
- RD 89, route de 4^{ème} catégorie (route assurant une liaison inter cantonale, desservant des pôles économique de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages :

- RD 12, au PR 17.406 = 5.128 véhicules/jour dont 4,7 % de poids lourds, en 2013 ;
- RD 89, au PR 4.000 = 1.800 véhicules/jour dont 2,8 % de poids lourds, en 2012.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plans d'alignement :

RAS

1.4 Accidentologie, entre 2009 et 2013 :

- RD 12 = 3 accidents ayant fait 1 tué, 2 blessés hospitalisés et 1 blessé non hospitalisé ;
- RD 55 = 0 accident ;
- RD 89 = 0 accident.

2° Circulations douces

2.1 Schéma départemental des circulations douces :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD). Ce dernier schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets. Le document est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

2.2 Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

Le Département est compétent pour établir le (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Aucun chemin de randonnée inscrit au PDIPR ne traverse la commune.

2.3 Trans'Oise

Le Conseil général a adopté, le 22 juin 2006, le principe de réalisation d'une voie de circulation douce, longue de 240 kilomètres, traversant l'Oise d'est en ouest et du nord au sud, appelée Trans'Oise qui a vocation à être une colonne vertébrale sur laquelle se connectent des voies de circulations douces d'initiatives locales afin de mailler le territoire.

La commune d'HONDAINVILLE est concernée par le tronçon de HERMES à MOUY, dont le tracé préfiguratif longe la RD12 ou passe à proximité.

3° Transports

Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains.

3.1 Lignes régulières :

- n° 61, MOULINCOURT / MONTATAIRE / CREIL, qui ne circule que les jours scolaires

3.2 Lignes scolaires :

- à destination du collège Romain Rolland de MOUY
- à destination du collège du Marais de CAUFFRY
- à destination des établissements de CLERMONT
- desservant le Regroupement Pédagogique Intercommunal de HONDAINVILLE et THURY-SOUS-CLERMONT.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr

4° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de HONDAINVILLE est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Etangs et milieux alluviaux de Saint-Félix (CLE10) ;
- l'ENS d'intérêt local « Prairies humides des Halgreux à Hondainville » (CLE12) ;
- l'ENS d'intérêt local « Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphérique » (CLE13) ;
- le GENS d'intérêt local « Forêt domaniale de Hez-Froidmont » (GENS03).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil Général de l'Oise et l'Office National des Forêts.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

5° Assainissement

La commune est desservie par un réseau collectif d'assainissement raccordé à la station intercommunale du Syndicat d'Assainissement de THURY-SOUS-CLERMONT / HONDAINVILLE. Cette station, mise en service en 2006, et d'une capacité de 2 200 EH, est située à HONDAINVILLE. Elle permet de respecter les exigences réglementaires en matière de traitement de l'azote et du phosphore.

6° Rivières

Traversée par le Thérain, le ruisseau de Lombardie, le ru Bois St Lucien, le ru Pâturage et le ru Marais Bray, la commune est également longée partiellement par le ru Fossé du Roi.

Concernant le Thérain, la compétence des travaux en milieux aquatiques est détenue par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT).

Le SIVT est détenteur d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui lui octroie une servitude de passage le long du cours d'eau. Cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sera prochainement renouvelée avec la nouvelle programmation que le syndicat souhaite mettre en place.

Le dossier de réflexion de la mise en place potentielle d'un SAGE sur le bassin du Thérain a été réactivé par la préfecture dans le courant de l'année 2013. Un maître d'ouvrage doit notamment être défini pour porter une étude de gouvernance nécessaire à la définition d'une structure porteuse du dossier.

Le Thérain (FRHR225) et le Lombardie (FRHR225-H2152000) ont une obligation d'atteinte du Bon Etat pour 2021. Sur ce territoire, le Thérain (H21-0400) est également classé en liste 2 au titre de la Continuité Ecologique. A ce titre, le Thérain est également référencé dans le Programme Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

7° Eau potable

Rien à signaler

8° Déchets

Rien à signaler

9° Aménagement numérique

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de Hondainville les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ». En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de HONDAINVILLE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

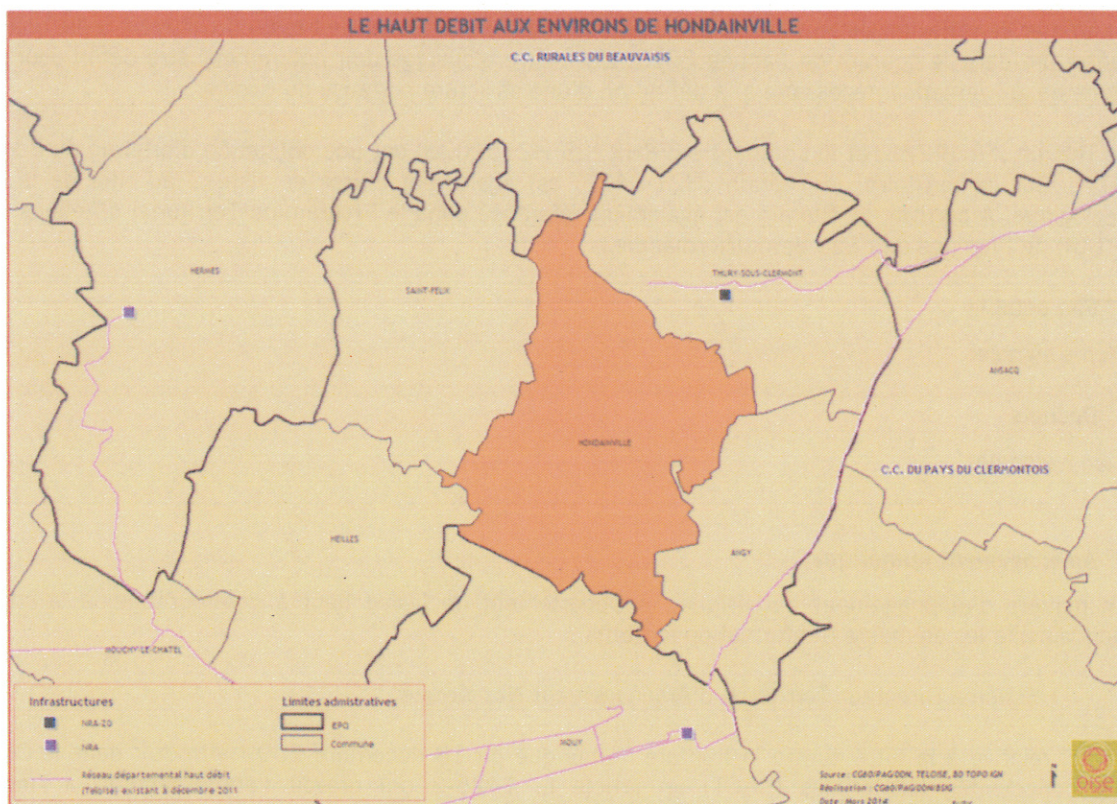
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de HONDAINVILLE

HONDAINVILLE n'est que partiellement desservi par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à Mouy. Ainsi, les habitations sur HONDAINVILLE ne peuvent prétendre que pour moitié à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau, entièrement réalisé en fibre optique, est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de HONDAINVILLE, mais passe à proximité sur des communes frontalières (ANGY, THURY-SOUS-CLERMONT, MOUY). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de HONDAINVILLE.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de HONDAINVILLE est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de HONDAINVILLE pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de HONDAINVILLE intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

10° Aménagement foncier

RAS

11° Immobilier et logistique

RAS

12° Economie

Il faudra être vigilant quant au développement de la zone d'activités. Celle-ci ayant été créée spécifiquement pour permettre l'implantation d'une entreprise qui ne pouvait pas aller sur MOUY (plus de terrain en zone d'activités), cette zone ne devrait pas pouvoir se développer (partie boisée et flanc d'un plateau).

13° Logement

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département

Pour le Président du Conseil général de l'Oise,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS



CLE10

Etangs et milieux alluviaux de Saint-Félix



ID

Surface : 110

Altitude : 42 - 45 m

Entité paysagère :

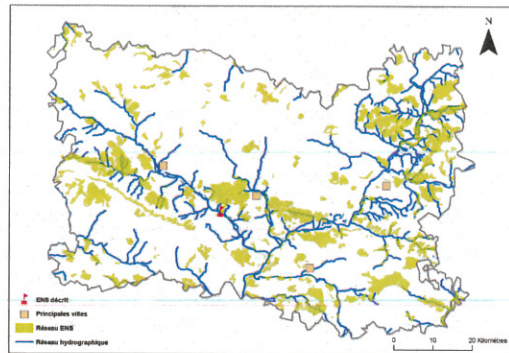
CLERMONTOIS.

Canton(s) concerné(s) :

MOUY.

Commune(s) concernée(s) :

HEILLES, HONDAINVILLE, SAINT-FÉLIX.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220005069.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Loisirs (pêche, promenade), réinstauration d'une naturalité des milieux

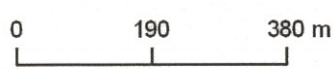


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est constitué pour sa grande majorité de carrières réaménagées en étangs de pêche. Le site comprend également des boisements humides et un tronçon du Thérain. L'ensemble du site est très homogène et tourné vers les loisirs.



 Délimitation de l'ENS



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les milieux tourbeux ; le cours rapide du Thérain ; des groupements végétaux intéressants (par exemple Samolo valerandi-Cyperetum fuscus et Eleocharo-Oenanthetum fistulosae fragmentaires, groupements à Characées...)

Espèces végétales remarquables

La Véronique en écus (*Veronica scutellata**), la Samole de Valerandus (*Samolus valerandi*), la Naiade commune (*Najas marina*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), le Silaüs des prés (*Silaum silaus*), l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*)

Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), inscrit en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) ; la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) ; le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*), odonate assez rare des eaux bien oxygénées ; l'Agrion de Vander Linden (*Erythromma lindenii*) ; le Cuivré des marais (*Lycaena dispar**), papillon diurne protégé en France ; le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), rare en Picardie.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Milieux anthropisés connectés entre eux. Les étangs sont assez bien connectés aux boisements proches à l'exception des zones de parking ou de tonte.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Site enclavé par la présence de nombreuses routes départementales à fort trafic et par la voie ferrée au sud. Les villages et lotissements abondants sur le secteur isolent la zone davantage.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation mauvais. L'ensemble du site est très anthropisé et dédié aux activités de loisirs, en particulier la pêche. Les gravières sont pour la plupart mal réhabilitées et les boisements souffrent d'un défaut de gestion. Les nombreuses peupleraies banalisent le site.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est un complexe d'anciennes gravières réhabilitées en étangs de pêche essentiellement. La partie sud est occupée par des boisements (jusqu'au Thérain). Il s'agit essentiellement de peupleraies plus ou moins bien gérées. □ Deux types de gravières se détachent :

- les espaces publics faciles d'accès (espaces communaux de St-Félix),
- les espaces privés réservés au château/camping.

Le végétal est omniprésent, deux ou trois prairies pâturées demeurent (éléments symboliques témoins des paysages d'antan...).

Le site est peu perceptible et l'élément végétal limite en permanence le champ de vision.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes goudronnées et sentiers. De nombreux parkings en terre sont aménagés. La praticabilité sur site est aisée pour les étangs et difficile pour les parties boisées à l'exception d'un sentier longeant le Thérain au sud.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Loisirs, foresterie et quelques pâtures humides

Principales activités aux alentours

Agriculture et foresterie

Fréquentation

Etangs de pêche, jeunes.... L'ouverture au public est déjà maximale. Il serait bon de restaurer un gradient de naturalité sur les différents étangs. Certains pourraient être consacrés à la pêche et aux loisirs et certains pourraient faire l'objet d'une renaturation avec une fréquentation plus contrôlée.

Réglementations diverses

Privé et communal

Foncier

Présence de bâtiments

Habitations privées, station d'épuration, château, musée, mare pédagogique..

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Plantations, défaut de gestion, vocation du site

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

PDPG Thérain aval : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



CLE12

Prairies humides des Halgreux à Houdainville



ID

Surface : 28

Altitude : 41 - 42 m

Entité paysagère :

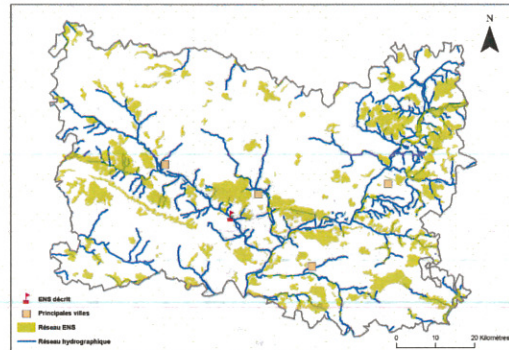
CLERMONTOIS.

Canton(s) concerné(s) :

MOUY.

Commune(s) concernée(s) :

ANGY, HONDAINVILLE, MOUY.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n°220420009.

Valeur patrimoniale

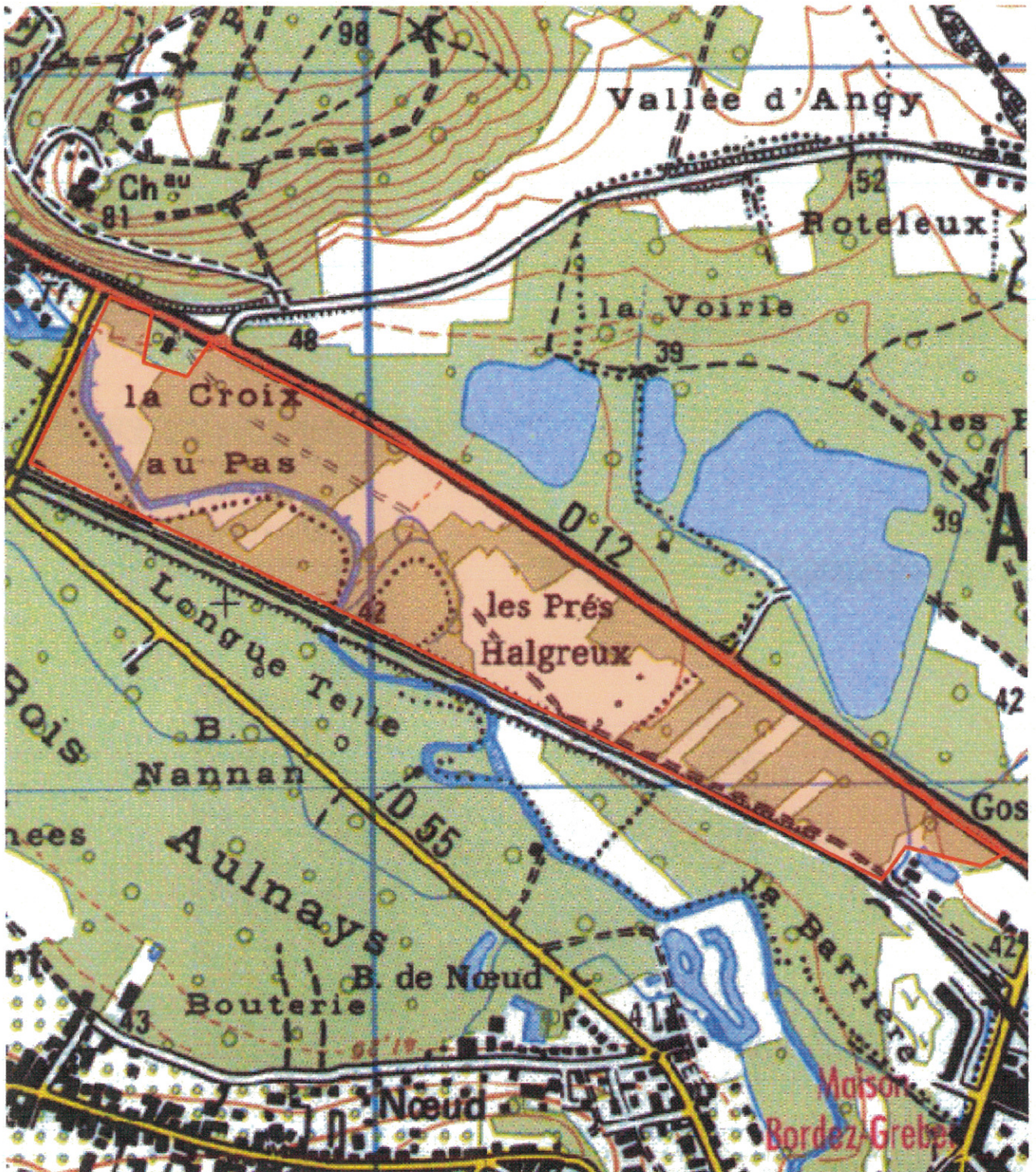
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est en bordure du Thérain et longe la rivière entre deux départementales et une voie ferrée.



 Délimitation de l'ENS

0 100 200 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les prairies de fauche mésophiles ou hygrophiles

Espèces végétales remarquables

Le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Cardère velue (*Dipsacus pilosus*).

Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, sur le Thérain, les mares et le bras-mort ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), espèce inscrite en annexe IV de la directive "Habitats", qui vit dans les prairies et les bois ; le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Le caractère hygrophile de l'ensemble du site est assuré par les inondations du Thérain et les mouvements de la nappe alluviale. Tous les milieux sont donc bien connectés.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Site isolé physiquement par les routes et l'emprise de la voie ferrée et isolé écologiquement par les peupleraies qui dominent les alentours.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen à mauvais. L'isolement du site est important et pénalise les populations animales liées aux milieux humides des lits majeurs des cours d'eau. La déprise agricole peut entraîner une homogénéisation des habitats défavorable à la richesse écologique du site. Quelques prairies humides pâturées restent fonctionnelles mais sont réduites sur le site. Les boisements humides souffrent d'un défaut de gestion et le site tend à se reboiser progressivement. Le cours de la rivière est banalisé par la présence de peupleraies.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Ce site est enclavé entre la voie ferrée et la route départementale RD12. L'entrée de site se fait uniquement par une petite impasse parallèle à la voie ferrée et desservant des habitations. Le site est essentiellement boisé avec des percées créées par des prairies faisant ainsi communiquer la voie ferrée et la route.

Les perceptions sont assez réduites :

- uniquement des perceptions immédiates en périphérie de site depuis la RD12 au niveau de trouée des prairies
- intra site, le champ visuel est systématiquement limité par les boisements. Il prend un peu de profondeur lorsque l'observateur est situé dans une cellule prairiale.

Il n'y a pas de réel intérêt paysager, le site n'est pas perçu.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes et sentiers. Praticabilité sur site plus dure avec un nombre restreint de chemins praticables et/ou ouverts.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (prairies), foresterie (peupleraies) et loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture (prairies), foresterie (peupleraies) et loisirs

Fréquentation

Peu d'indices de fréquentation observée à l'exception de ceux liés à l'exploitation agricole. Les nombreuses parcelles privées rendent l'accès au site difficile mais des sentiers de randonnée sont possibles ; aucune espèce potentielle n'est particulièrement sensible.

Réglementations diverses

Foncier

privé

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Déprise agricole, plantations et quelques décharges de petite taille, enclavement

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

PDPG Thérain aval : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



GENS03

Forêt domaniale de Hez-Froidmont



ID

Surface : 4326

Altitude :

Entité paysagère :

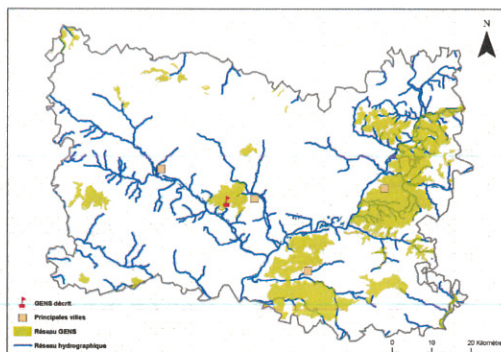
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

Clermont, Mouy, Nivillers, Noailles.

Commune(s) concernée(s) :

AGNETZ, ANSACQ, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BURY, ETOUY, HERMES, HONDAINVILLE, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LA RUE-SAINT-PIERRE, LITZ, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC, ZNIEFF I.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

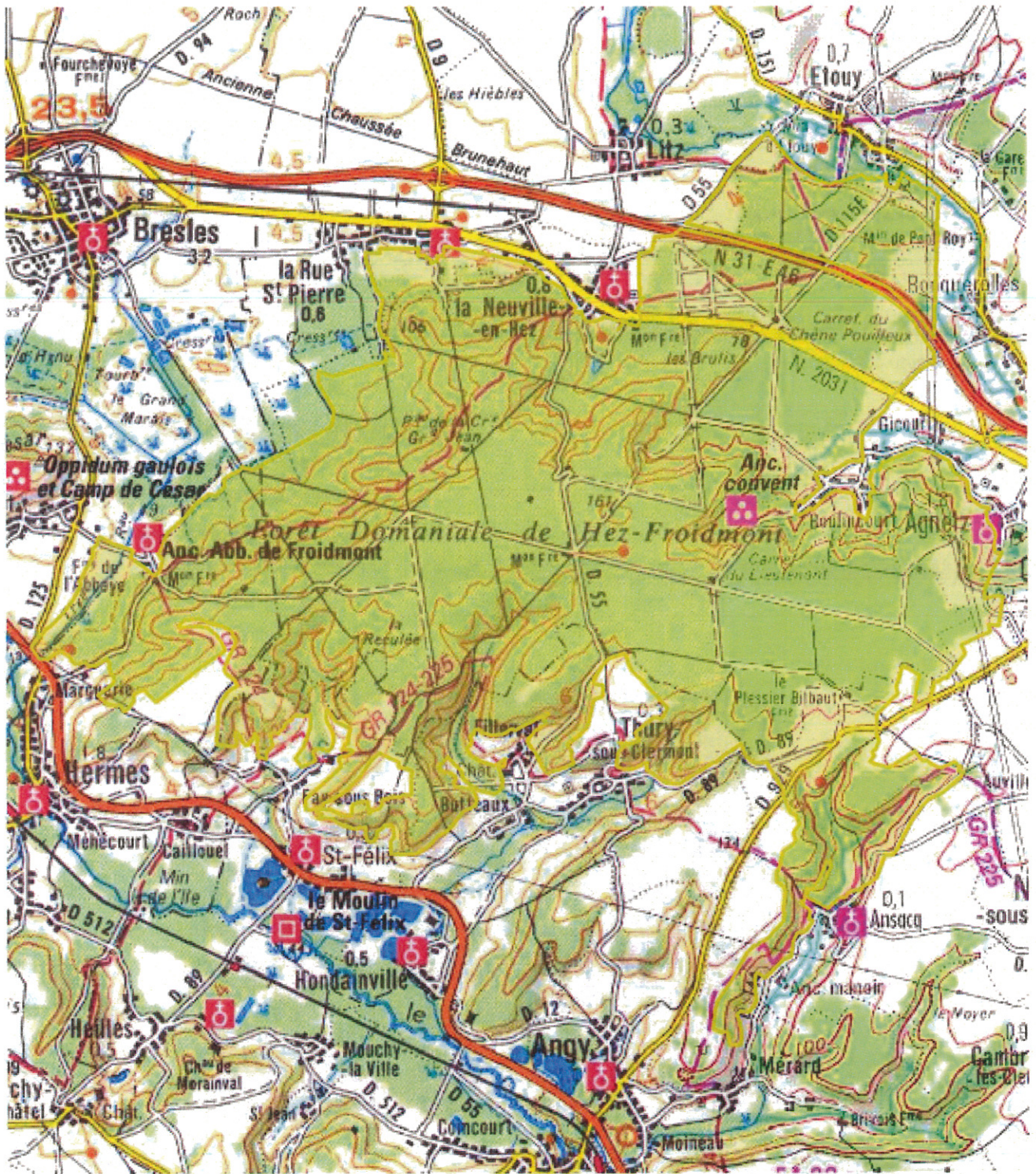
Vocation proposée



Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le Massif forestier de Hez-Froidmont est inscrit sur le rebord septentrional du plateau tertiaire du Clermontois, entre le Marais de Bresle à l'ouest, la vallée du Thérain au sud et celle de la Brèche à l'est.

Le contact avec le plateau picard, au nord, s'effectue par un glaciaire de colluvions et de sables thanétiens jusqu'à la Brèche, en limite nord du massif.



 Délimitation du GENS

0 1 090 2 180 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

La diversité géologique génère la présence de sols diversifiés, augmentant encore la palette de conditions stationnelles, permettant la présence des milieux suivants : pelouses thermocalcicoles du Festuco-Anthylidetum vulnerariae en lisière sud, souvent relictuelles, ourlets calcicoles thermophiles (Geranium sanguinei), lisières thermophiles du Berberidion et bois thermocalcicoles du Cephalanthero-Fagion (accompagnés d'éléments du Quercion pubescentis), hêtraie-chênaie pédonculée xérothermocalcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae, boisements de Chênes sessiles (Quercion robori-petraeae et Lonicero-Carpinionion, dont le Hyacinthoïdo non scriptae-Fagetum sylvaticae) sur sables des versants, boisements de pente nord à Hêtre, Frêne, Erables, Tilleuls (Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani), petits boisements frais ou humides en bas de pente : Carici remotae-Fraxinetum excelsioris, voire Equiseto telmateiae-Fraxinetum excelsioris sur suintements au niveau du contact cuisien-sarnacien, micro-prairies maigres sur sols siliceux, notamment en bordure des villages...

Espèces végétales remarquables

La flore comprend notamment :

le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum)*, le Grémil bleu-rouge (Lithospermum purpureo-coeruleum*), la Gentiane croisette (Gentiana cruciata*), l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes*), le Polygale chevelu (Polygala comosa*), la Germandée des montagnes (Teucrium montanum*), l'Orchis brûlé (Orchis ustulata*), l'Isopyre faux-Pigamon (Isopyrum thalictroides*), l'Anémone fausse-Renoncule (Anemone ranunculoïdes), le Fragon petit-Houx (Ruscus aculeatus), le Sceau de Salomon odorant (Polygonatum odoratum), l'Ail des Ours (Allium ursinum) abondant dans certains bois frais, l'Iris fétide (Iris foetidissima), le Chêne pubescent (Quercus pubescens) sur les lisières thermocalcicoles, le Dompte-Venin officinal (Vincetoxicum hirundinaria), l'Hellébore fétide (Helleborus foetidus), l'Orchis militaire (Orchis militaris), la Céphalanthère à grandes fleurs (Cephalanthera damasonium), l'Orchis singe (Orchis simia), l'Orchis mâle (Orchis mascula), l'Anacamptis pyramidal (Anacamptis pyramidalis), l'Epipactis rouge-foncé (Epipactis atrorubens), la Néottie nid d'oiseau (Neottia nidus avis), la Pulsatille commune (Pulsatilla vulgaris), le Chêne pubescent (Quercus pubescens), la Laïche digitée (Carex digitata) sur les pentes nord, le Céraiste nain (Cerastium pumilum).

Espèces animales remarquables

>> L'herpétofaune comprend :

la rare Coronelle lisse (Coronella austriaca), la Grenouille agile (Rana dalmatina), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, la Vipère péliade (Vipera berus), menacée en France et en Picardie, le Lézard agile (Lacerta agilis) sur les ourlets calcicoles.

>> Mammalofaune :

le Cerf élaphe (Cervus elaphus) fréquente occasionnellement le massif, la Musaraigne aquatique (Neomys fodiens), la Martre des pins (Martes martes), plusieurs chiroptères rares et menacés dont les Petit et Grand Rhinolophes (Rhinolophus hipposideros et Rhinolophus ferrumequinum) et le Grand Murin (Myotis myotis).

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



CLE13

Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques



ID

Surface : 4326

Altitude :

Entité paysagère :

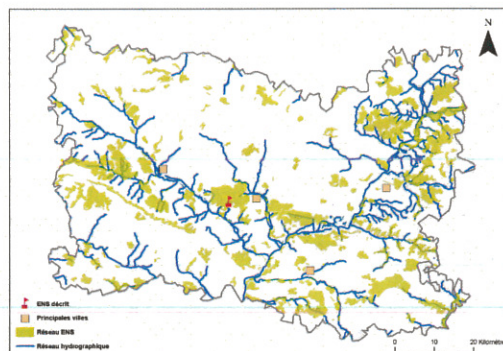
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

CLERMONT, MOUY, NIVILLERS, NOAILLES.

Commune(s) concernée(s) :

AGNETZ, ANSACQ, BAILLEUL-SUR-THERAIN, BURY, ETOUY, HERMES, HONDAINVILLE, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LA RUE-SAINT-PIERRE, LITZ, SAINT-FELIX, THURY-SOUS-CLERMONT.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200377, ZNIEFF I n°220005053.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

020000 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les forêts et les lisières thermocalcicoles

Espèces végétales remarquables

Le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)*, le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpuro-coeruleum**), la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata**), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**), le Polygale chevelu (*Polygala comosa**) la Germandée des montagnes (*Teucrium montanum**), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata**), l'Isopyre faux-Pigamon (*Isopyrum thalictroides**), l'Anémone fausse-Renoncule (*Anemone ranunculoides*), le Fragon petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) ; Natura 2000 % couv. SR(1) Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* 15 % C Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) 10 % C Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)*(*sites d'orchidées remarquables)* 5 % C Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi** 1 % C Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)* 1 % C Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)* 1 % C

Espèces animales remarquables

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) ; la rare Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale, la Vipère péliade (*Vipera berus*), menacée en France et en Picardie, le Lézard agile (*Lacerta agilis*) ; la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), la Martre des pins (*Martes martes*), les Petit et Grand Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) ; Natura 2000 Invertébrés PR(2) Taupin violacé (*Limonicus violaceus*) C

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 60% de la superficie.

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi